

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Laboratoire de Psychologie Pays de la Loire

LPPL

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Hélène Amiéva, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Psychologie Pays de la Loire

Acronyme de l'unité : LPPL

Label demandé : EA

N° actuel : EA 4639

Nom du directeur
(2015-2016) : M. Didier LE GALL

Nom du porteur de projet
(2017-2021) : M^{me} Ghozlane FLEURY-BAHI

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Hélène AMIEVA, Université de Bordeaux

Experts :

- M^{me} Fabienne COLLETTE, FNRS, Liège, Belgique
- M. Nikos KALAMPALIKIS, Université de Lyon
- M^{me} Michèle MONTREUIL-TRUELLE, Université Paris 8 (représentante du CNU)

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Céline SOUCHAY

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Frédéric BENHAMOU, Université de Nantes

M. Christian PIHET, Université d'Angers

Directeur ou représentant de l'École Doctorale :

M^{me} Corinne MIRAL, représentant de l'École Doctorale ED n° 405 CEI « Cognition, Éducation, Interactions »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire (LPPL) a été fondé en 2012. Il est le résultat de la fusion de deux laboratoires situés sur deux sites différents : le laboratoire EA 2646 « Processus de Pensée et Interventions » (PPI) de l'Université d'Angers (localisation géographique : Maison de la Recherche Germaine TILLON, Campus Belle Bielle et CHU d'Angers), et le laboratoire EA 3259 « Laboratoire de psychologie : Éducation, Cognition, Développement » (LabECD) de l'Université de Nantes (localisation géographique : Faculté de Psychologie, Campus Tertre), Nantes.

Le choix a été fait par la direction du LPPL et de ses membres de rassembler les enseignants chercheurs de ces deux laboratoires qui avaient les compétences (qualité des publications), les moyens (programmes de recherches), et la volonté de développer des thématiques de recherches communes.

Ce choix de regroupement des deux laboratoires se justifie également par une offre de formation commune au niveau du Master de Psychologie dont le volet recherche est adossé aux deux laboratoires de Nantes et d'Angers dont il est question.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2016, les Universités de Nantes et d'Angers sont membres de la COMUE Université Bretagne Loire. Ce projet commun, pensé et « expérimenté » en amont de la création de la COMUE Université Bretagne Loire, s'inscrit donc dans cette dynamique.

Équipe de direction

Dans le contrat en cours, le laboratoire est dirigé par le professeur M. Didier LE GALL (Université d'Angers), en co-direction avec la professeur M^{me} Ghozlane FLEURY-BAHI (Université de Nantes) laquelle assurera la direction du LPPL dans le prochain contrat.

Cette équipe de direction est conforme aux préconisations de la charte du laboratoire (jointe au dossier).

Les modalités de fonctionnement du laboratoire reposent également sur un bureau (composé du directeur, directeur adjoint et des responsables d'axe), un conseil de laboratoire, un conseil scientifique restreint aux enseignants-chercheurs du conseil de laboratoire, un chargé de mission international et une commission éthique.

Le document fourni précise clairement le fonctionnement de ces instances internes au LPPL.

Nomenclature HCERES

SHS4_2 Psychologie

Domaine d'activité

Psychologie, psychologie clinique, neuropsychologie et psychologie cognitive, psychologie sociale.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	38	
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)	29	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	8	
N7 : Doctorants	60	
TOTAL N1 à N7	137	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2012 au 30/06/2015
Thèses soutenues	19
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1
Nombre d'HDR soutenues	7

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Dans le contrat en cours, les axes de recherche principaux sont les suivants :

- axe 1 dirigé par le professeur M. Philippe ALLAIN : Handicaps et vulnérabilité, sous-axe : 1.1 Socialisation et action ; sous-axe 1.2 Pratiques à risques, environnement à risques ;
- axe 2 dirigé par le professeur M. Nicolas ROUSSIAU : Cognition et croyances, sous-axe : 2.1 Régulation et fonctionnements cognitifs ; sous-axe 2.2 Croyances sociales et contextes sociaux.

Pour le prochain contrat 2017-2021, le laboratoire s'achemine vers un resserrement thématique des recherches. L'orientation permettant de mieux articuler et de fédérer les recherches, jugées trop « dispersées » s'organisera autour de la notion de « régulation » (étude des régulations émotionnelles, cognitives et sociales sur un continuum régulation, dérégulation, dysrégulation). Cette notion permettrait de mieux articuler les collaborations

entre les différents champs de la psychologie (exemples : psychologie cognitive et neuropsychologie : pour l'étude des compétences et dysfonctions exécutives dans le contrôle des activités complexes ; psychologie sociale et clinique pour l'étude des vulnérabilités potentielles induites par certaines configurations familiales ; psychologie cognitive et sociale pour l'étude des faux souvenirs...).

Cela conduit le porteur du projet à proposer de restructurer le futur laboratoire autour des deux axes remaniés et renommés de la manière suivante :

- axe 1 « Régulations cognitives et comportementales » s'intéressant aux aptitudes cognitives et socio-cognitives ;
- axe 2 « Risques et régulations émotionnelles et sociales » s'intéressant à la dimension individuelle du « ressenti » et des comportements dans un contexte social et en situations de risques.

Avis global sur l'unité

Depuis l'évaluation à mi-parcours ayant eu lieu en 2014, le laboratoire a opéré une évolution tout à fait constructive qu'il convient de souligner. Ainsi, deux axes porteurs au plan de la recherche ont été identifiés. La gouvernance du laboratoire est tout à fait fonctionnelle. On observe un bon équilibre entre les deux sites de recherche du point de vue des effectifs (nombre d'enseignants-chercheurs, de personnel d'appui à la recherche et de doctorants).

Les objets de recherche ont une réelle utilité sociale et sont porteurs d'applications sur le « terrain ». De fait, le laboratoire a tissé des liens avec de nombreux partenaires locaux.

Les collaborations nationales et internationales sont également nombreuses.

L'articulation recherche-formation semble fertile, aboutissant à de nombreuses demandes d'inscription en thèse et à des publications communes avec les doctorants. Les thématiques de recherche du LPPL constituent manifestement un excellent socle de formation à la recherche en master et doctorat de psychologie.

Globalement, la production scientifique est de qualité même si on note un déséquilibre très important entre l'axe 1 et l'axe 2 (respectivement 156 et 19 articles publiés dans des revues à comité de lecture).

On note également une grande hétérogénéité dans la production scientifique des enseignants-chercheurs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au cours du contrat qui se termine, les effectifs ont augmenté de manière considérable. Sur la période de janvier 2012 à juin 2015 en effet, les effectifs du LPPL sont passés de 27 à 40 membres titulaires. Au 30 juin 2015, le laboratoire réunit 136 personnes. Parmi les 40 titulaires : 19 enseignants-chercheurs et 1 personnel administratif pour l'Université d'Angers ; 18 enseignants-chercheurs et 1 personnel administratif pour l'Université de Nantes ; 1 enseignant-chercheur de l'Université de Reims. 10 enseignants-chercheurs sont professeurs des universités ; 5 maîtres de conférences sur 28 sont habilités à diriger des recherches

Du fait des recherches appliquées, le laboratoire a un ancrage régional solide auprès de divers services cliniques hospitaliers et structures du champ médico-social. Une partie du laboratoire d'Angers est localisée au CHU avec lequel l'université est liée par une convention. Cet ancrage constitue un réel atout.

Depuis janvier 2016, les Universités de Nantes et d'Angers sont devenues membres de la COMUE Université Bretagne Loire. Il paraît logique que la COMUE encourage les projets de partenariat et mette à disposition des moyens pour développer la recherche inter-universités. Ce projet de laboratoire sur les deux sites, pensé et « expérimenté » en amont de la création de la COMUE, s'inscrit parfaitement dans cette dynamique et devrait bénéficier de cette nouvelle configuration.

Points faibles et risques liés au contexte

Les responsables du laboratoire et les responsables d'axes ont des responsabilités administratives importantes dans la vie collective de l'université (conseil *Lettres, Langues et de Sciences Humaines et Sociales* auprès du vice-président de la recherche, responsabilités dans de nombreux masters, diplômes universitaires et diplômes inter universitaires, direction et direction adjointe d'une école doctorale), ce qui représente des charges supplémentaires pour les personnes concernées.

Le nombre de personnels permanents d'appui à la recherche est très faible (2) au regard du grand nombre d'enseignants-chercheurs, limitant les possibilités de développer des projets d'envergure nécessitant une gestion administrative et financière plus lourde.

Malgré l'acquisition récente d'un dispositif de visio-conférence à l'usage exclusif du laboratoire, la dispersion géographique (deux villes différentes et au sein même de chacune d'entre elles, des sites différents) constitue un facteur limitant d'interaction à tous les niveaux (rencontres doctorants, interactions inter et intra axes).

Enfin sur le plan du contexte, la COMUE existant depuis janvier 2016 seulement, il reste de nombreuses inconnues quant à l'évolution des deux institutions, des écoles doctorales et des unités sur les deux sites et donc concernant les moyens qui seront mis à leur disposition.

Recommandations

Le comité d'experts recommande de poursuivre l'engagement collaboratif notamment au travers d'une politique d'animation scientifique proactive et en cherchant à mobiliser les anciens et les nouveaux enseignants-chercheurs des deux sites autour de nouveaux projets co-construits. Cette politique aurait l'avantage d'être fédératrice sur le long terme, et d'œuvrer pour construire un environnement de sociabilité scientifique pour les doctorants de l'unité (séminaires mensuels, soutenances blanches systématiques, constitution de comités de suivi de thèses).

Pour le prochain contrat, le LPPL peut encore resserrer ses projets en privilégiant les domaines de compétences et d'excellence qui font l'objet d'une reconnaissance indéniable au plan national, ce qui lui permettrait d'accroître sa visibilité au plan international.